

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 14 OCTOBRE 2019

**Présents :** Mrs BERNARD, DEFER, DIETSCH, FRANTZ, VACCANI, METZINGER, LINTZ, ANTCZAK, TOMC

**Représenté(e)s par un pouvoir :**

M. BONASSO par M. FRANTZ  
M. BACCHETTI par M. DEFER  
Mme DESENCLOS par M. ANTCZAK

**Excusé(e)s :** Mmes MANGEL, BOURGASSER, MULLER, KOCKEISEN  
Mrs BRUNETTI, HYPOLITE, GRIVEL, TONIOLO, MENGHI, NOCCHI

**Absent(e)s :** Mmes BOSSI, BAUCHEZ, MARTEL, TOURNEUR, ZATTARIN, MOCCI,  
Mrs SCHMITT, BERG, ZAMPETTI, BOUAFFAD, GAASCH, SONNET, RAVEL, COLIN, TAVOSO, ABERKANE,  
BOURET, FERRARELLI, BESSEJERARI, LAFOND, BAUDET, KEFF, SILVESTRIN, DURAND, CARDAIRE,  
MORETTE, BLETTNER, LAMORLETTE, JODEL, JACOB, COLLIN, BECQUER, BEAULATON, SANTORO,  
HIRSCH, ZIMMERMANN, DIDIER, NEZ, BRECK, CARLI, PETITJEAN, GRIMALDI, SCHWARTZ, CESARONI

Le Président ouvre la séance.

M. LINTZ est désigné secrétaire de séance parmi les membres du comité syndical

Le compte rendu de la séance de comité syndical du 4 juillet 2019 est soumis à l'approbation de l'assemblée, qui l'accepte à l'unanimité.

### **1 – Exonérations de la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au titre de l'année 2020**

Comme chaque année, il est proposé d'accorder l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères aux propriétaires de locaux à usage industriel et commercial qui en ont fait la demande. Ces derniers doivent justifier de la destruction à leurs frais des déchets provenant de leur exploitation.

Le Président soumet à l'assemblée la liste des entreprises ne bénéficiant pas du service local de collecte et de traitement de leurs déchets ayant demandé l'exonération de la T.E.O.M. au titre de l'année 2020. Cette liste est validée à l'unanimité.



## **2 – Marché public de traitement des déchets ménagers**

Le marché actuel de traitement des déchets ménagers, d'une durée de trois ans, arrive à échéance le 31 octobre 2019. Composé de trois lots, il concerne le traitement par enfouissement des ordures ménagères et encombrants, le traitement des gravats et celui des déchets verts.

Initiée début 2018, la construction d'un quai de transit des déchets devait être achevée avant la fin de ce marché. Or, des difficultés, notamment lors de l'acquisition du terrain, ont entraîné un retard dans l'exécution des travaux. Le syndicat vient d'obtenir le permis de construire permettant l'ouverture du chantier. La remise des plis pour la construction est fixée au 31 octobre 2019. La réalisation de ce projet n'interviendra que dans un an environ.

Dans l'intervalle, le Président propose de signer un avenant de deux mois, permettant ainsi de relancer un marché d'une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

L'avenant au marché ne peut excéder deux mois compte tenu des montants du marché.

En cours de discussion, il apparaît que le coût de traitement à la tonne va subir une très forte augmentation. En effet, il se situerait à 85 € ht la tonne alors qu'il est aujourd'hui à 63 € ht, tarif auquel il convient d'ajouter 24 € de TGAP et la TVA à 10 % sur la totalité. Un coût global de 120 € ttc par tonne qui représenterait pour le syndicat une augmentation de 70 000 € pour les deux derniers mois de l'année.

Le prestataire explique cette importante évolution des prix par des capacités de traitement qui s'amenuisent ainsi que par les répercussions des investissements imposés par les services de l'Etat sur les centres d'enfouissement.

Des éléments qui justifient d'autant l'intérêt du quai de transit, qui permettra de transporter nos déchets plus loin et de faire jouer la concurrence.

Le Président propose à l'assemblée de procéder au lancement d'un marché de traitement des déchets ménagers et de l'autoriser à signer les documents à intervenir. Le comité accepte à l'unanimité.

### **Informations :**

- Lors du précédent comité, l'assemblée a autorisé le Président à signer la convention avec EcoDDS afin de bénéficier des soutiens à la collecte et au traitement des DDS ménagers sous certaines réserves. Ces dernières ont été satisfaites dans l'ensemble. La convention a donc été signée

- Le rapport d'activité a été présenté aux communautés de communes. Il peut dès lors l'être dans les communes si elles le souhaitent.

- Deux marchés ont été signés :

- La fourniture et pose d'un système de géolocalisation des véhicules de collecte avec SIMPLICITI pour un coût de 1250.40 €/mois sur 60 mois
- L'extension des parkings VL et PL avec WH pour un montant de 53 994 €

- Un courrier va être adressé aux associations afin de développer le tri des emballages par un accompagnement et une sensibilisation des adhérents et bénévoles, par la mise à disposition d'outils de communication pour leurs locaux ainsi que lors de manifestations.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clos la séance.

Le Président  
Alain BRANTZ

A circular official stamp of the Intercommunauté de Ramassages et Traitement des Déchets (I.R.T.D.). The stamp contains the text "INTERCOMMUNAUTÉ DE RAMASSAGES ET TRAITEMENT DES DÉCHETS" around the perimeter. In the center, there is a date "29 Juin 2019" and a signature. The signature is written in black ink and appears to be "Alain Brantz". The stamp is partially obscured by the text "Le Président" and "Alain BRANTZ" which is overlaid on it.